



# Réunion du Conseil Syndical du 23 septembre 2025

Syndicat Mixte de l'Eau et de  
l'Assainissement  
du Pays de Nemours (SMEAPN)



Aufferville  
Augerville-La-Rivière  
Bagneaux-sur-Loing  
Boulancourt  
Burcy  
Buthiers  
Châtenoy  
Chevrainvilliers  
Darvault  
Fay-Lès-Nemours  
Fromont  
Grez-sur-Loing  
Moncourt-Fromonville  
Nanteau-sur-Essonne  
Nemours  
Ormesson  
Poligny  
Rumont  
Saint-Pierre-Lès-Nemours

# Conseil Syndical du 23 septembre 2025

## ORDRE DU JOUR (1/2)

### AFFAIRES GÉNÉRALES

### AFFAIRES POLE EAU POTABLE

### AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

**ADOPTION DU PV DE LA PRÉCÉDENTE  
RÉUNION DU 24/06/2025**

**ADOPTION DU PV DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DU  
24/06/2025**

**ADOPTION DU PV DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DU  
24/06/2025**

**EA2025\_052-** PRÉSENTATION DES RAD EAU POTABLE  
2024 (VEOLIA EAU ET SAUR)

**EA2025\_053-** LANCEMENT DÉMARCHE DUP  
CAPTAGES DE L'EX. SMERB

**AS2025\_054** TARIFICATION DES PRESTATIONS RELATIVES  
AUX CONTRÔLES DES INSTALLATIONS ANC SUR LA RÉGION  
DE BUTHIERS

**AS2025\_055** PRÉSENTATION DU RAD ASSAINISSEMENT  
2024 (SAUR)

# Conseil Syndical du 23 septembre 2025

## ORDRE DU JOUR (2/2)

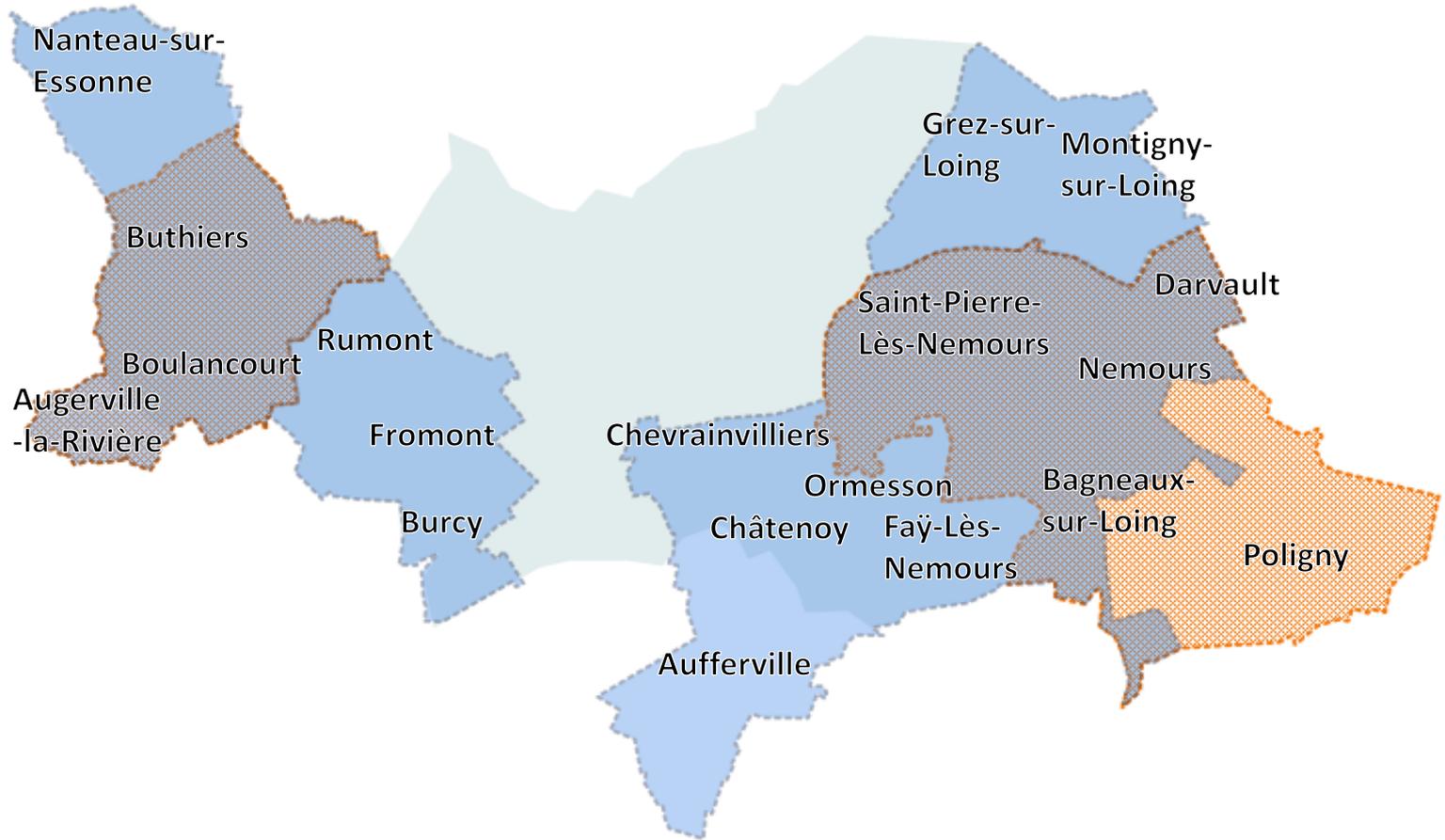
### AFFAIRES GÉNÉRALES

### AFFAIRES POLE EAU POTABLE

### AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

<u>DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT</u>	<u>DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT</u>	<u>DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT</u>
<p><u>PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION</u></p> <p><b><u>2025 029</u></b> – DISSOLUTION DES BUDGETS PRINCIPAUX OU ANNEXES « EAU POTABLE » ET « ASSAINISSEMENT » DES SYNDICATS AYANT FUSIONNÉS AU 1 JANVIER 2025 POUR FORMER LE SMEAPN</p> <p><b><u>2025 030</u></b> – ACCORD D ADHÉSION DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE D EAU ET D ASSAINISSEMENT DU PAYS DE NEMOURS</p> <p><b><u>2025 031</u></b> – ADHESION AU GROUPEMENT D INTERET PUBLIC ID 77</p> <p><b><u>2025 032</u></b> – DÉSIGNATION D’UN REPRÉSENTANT AU GROUPEMENT D’ INTÉRÊT PUBLIC « ID 77 »</p>	<p><u>PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION</u></p> <p><b><u>EA2025 054</u></b> - RPQS EAU POTABLE</p> <p><b><u>EA2025 055</u></b> - ADHESION AU SYNDICAT SEINE ET MARNE NUMERIQUE EN QUALITE DE MEMBRE ASSOCIE ET A L ACTIVITE COMPLEMENTAIRE « SERVICES NUMERIQUES »</p> <p><b><u>EA2025 056</u></b> – LANCEMENT D UN SCHEMA DIRECTEUR D ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR L ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU SMEAPN</p>	<p><u>PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION</u></p> <p><b><u>AS2025 056</u></b> - RPQS ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2024</p> <p><b><u>AS2025 057</u></b> - AVENANT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC D ASSAINISSEMENT SAUR LE TERRITOIRE DE L EX SIAEP NSP</p>
<u>AFFAIRES DIVERSES</u>	<u>AFFAIRES DIVERSES</u>	<u>AFFAIRES DIVERSES</u>

# AFFAIRES GÉNÉRALES-LE SIEGE



-  Assainissement collectif et/ou non collectif
-  Eau potable

<b>PROPOSITION DE DELIBERATION</b>	<b>DÉLIBÉRATION</b>
Dissolution des Budgets Principaux ou annexe Eau Potable et Assainissement	2025_029

A la demande du SGC de Fontainebleau,

Le Président propose au Comité Syndical d'approuver la dissolution des budgets principaux ou annexes « Eau potable » des entités fusionnées à savoir :

- SIAEP de Burcy Fromont Rumont
- SIAEP de Grez sur Loing - Moncourt Fromonville
- SME de la Région de Buthiers
- SIAEP de Nemours Saint-Pierre

Le Président propose au comité syndical d'approuver la dissolution des budgets principaux ou annexes « Assainissement » de :

- SME de la Région de Buthiers
- SIAEP de Nemours Saint-Pierre

Le Président demande à l'assemblée délibérante d'approuver ces dissolutions de Budgets et de passer aux votes.



<b>PROPOSITION DE DELIBERATION</b>	<b>DÉLIBÉRATION</b>
Accord d'adhésion de communes au SMEAPN	2025_030

Le Président propose au Comité Syndical d'approuver l'adhésion de 5 communes de :

- Amponville « eau potable »
- Garentreville « eau potable »
- Guercheville « eau potable et assainissement collectif »
- Larchant « eau potable »
- Villiers sous Grez « eau potable et assainissement collectif »

Au Smeapn au 31/12/2025

Le Président propose au Comité Syndical d'approuver la modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts du SMEAPN en intégrant à la liste des membres, les cinq communes dont l'adhésion est souhaitée ;

Le Président propose, par ailleurs, au comité syndical d'approuver le transfert des cartes suivantes au 31 décembre 2025 :

- \* Faÿ-lès-Nemours pour la carte « Assainissement non collectif » ;
- \* Grez sur Loing pour les cartes « Assainissement collectif » et « Assainissement non collectif ».

<b>PROPOSITION DE DELIBERATION</b>	<b>DÉLIBÉRATION</b>
Accord d'adhésion de communes au SMEAPN	2025_030

Le président propose au comité syndical d'approuver le principe de transfert des excédents et déficits des budgets annexes des communes susmentionnées dans la limite maximale d'excédent transféré de 196,00€ par abonné du service « Eau potable » communal et de 418,00€ par abonné du service « Assainissement collectif » communal ;

Le Président demande à l'assemblée générale de passer aux votes sur l'ensemble de ces points.



*Adoption par l'assemblée à l'unanimité*

<b>PROPOSITION DE DELIBERATION</b>	<b>DÉLIBÉRATION</b>
Adhésion au groupement d'intérêt public ID 77	2025_031

Le président exprime l'intérêt de faire adhérer le SMEAPN à Seine-et-Marne Numérique et en expose les raisons. Il demande au comité syndical d'accepter les termes du contrat d'adhésion à ce groupement d'intérêt public ID77

Le Président demande à l'assemblée générale de passer aux votes



*Adoption par l'assemblée à l'unanimité*

<b>PROPOSITION DE DELIBERATION</b>	<b>DÉLIBÉRATION</b>
Adhésion au groupement d'intérêt public ID 77	2025_032

Le président demande au Comité syndicale de se prononcer sur sa candidature en tant que représentant du SMEAPN auprès du Syndicat Seine et Marne Numérique

Le Président demande à l'assemblée générale d'approuver sa candidature et de passer aux votes



*Adoption par l'assemblée à l'unanimité*

# AFFAIRES PÔLE EAU POTABLE

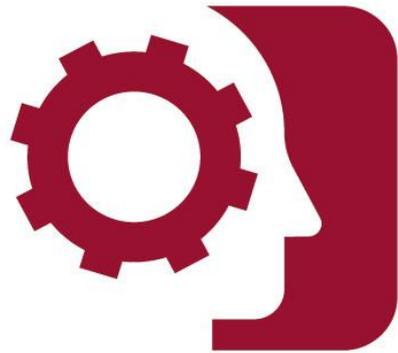


 Eau potable

ADOPTION DU PV DE LA PRECEDENTE REUNION DU 24 JUIN 2025	DÉLIBÉRATION
Rapport Annuel du Concessionnaire sur l'Eau Potable de l'exercice 2024 (RAD)	EA2025/052
Protection de la ressource en eau et alimentation en eau potable Lancement des procédures DUP et mise en place des périmètres de protection des captages de la région de Buthiers	EA2025/053



*Adoption par l'assemblée à l'unanimité*



**COGITE**

CONSEIL ET STRATÉGIES PUBLIQUES

PROPOSITION DE DELIBERATION	DÉLIBÉRATION
Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eau Potable de l'exercice 2024	EA2025_054

Le président rappelle qu'en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016.

Ce rapport Annuel sur le prix et la qualité du service « Eau Potable » de l'exercice 2024 de l'ensemble de 4 anciens Syndicats, doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Le Président demande au Comité Syndical de valider la présentation de Cogite sur RPQS « Eau Potable » de l'exercice 2024 et de passer aux votes



*Adoption par l'assemblée délibérante*

PROPOSITION DE DELIBERATION	DÉLIBÉRATION
Adhésion à Seine et Marne Numérique en qualité de membre associé et à l'activité complémentaire « Services Numériques »	EA2025_055

Le Président rappelle que l'objectif de cette demande d'adhésion au Syndicat Seine et Marne Numérique au Comité Syndical a pour but :

- Devenir membre associé (article 1 de la convention fournie en PJ)
- la souscription à une ou des activités complémentaires « services numériques » en appui à l'utilisation des infrastructures des réseaux publics de communications électroniques déployés ayant pour vocation « la sécurité numérique » se préservant ainsi des cyberattaques ou mettre à disposition du syndicat, une solution d'hébergement dans des data centers sécurisés des données membres
- De lier les objets connectés relevant de l'ensemble des actions permettant l'ingénierie et le déploiement de toute nouvelle infrastructure de réseau de communications électroniques permettant d'interconnecter des capteurs.

La dite Convention entre le SMEAPN et le SEINE-ET-MARNE NUMERIQUE doit être présentée à l'assemblée délibérante.

Le Président demande au Comité Syndical, d'accepter les termes de la convention et de passer aux votes



*Adoption par l'assemblée délibérante*

PROPOSITION DE DELIBERATION	DÉLIBÉRATION
Lancement d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable sur l'ensemble du Territoire du SMEAPN	EA2025_056

Le Président rappelle la nécessité pour le SMEAPN d'assurer la sécurité, la qualité et la pérennité de son service public d'alimentation en Eau Potable.

Ce SDAEP permettra au Syndicat de se mettre en conformité vis-à-vis de différentes obligations réglementaires par l'établissement d'un Schéma de Distribution de l'Eau Potable (article L2224-7-1 du CGCT), d'un diagnostic territorial (articles L2224-7-3 au L2224-7-4 du CGCT), des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux - Ressource - Production et distribution (article 6 de l'arrêté du 3 janvier 2023 relatif au PGSSE), d'un géoréférencement de classe A des ouvrages et réseaux (article 5 du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages, notamment souterrains).

L'objectif est de mieux connaître notre patrimoine, diagnostiquer le fonctionnement des ouvrages et réseaux en situation actuelle et future, avoir une stratégie d'investissement à moyen terme et mieux maîtriser les risques sanitaires.

Le Président précise que le SDAEP est financé à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

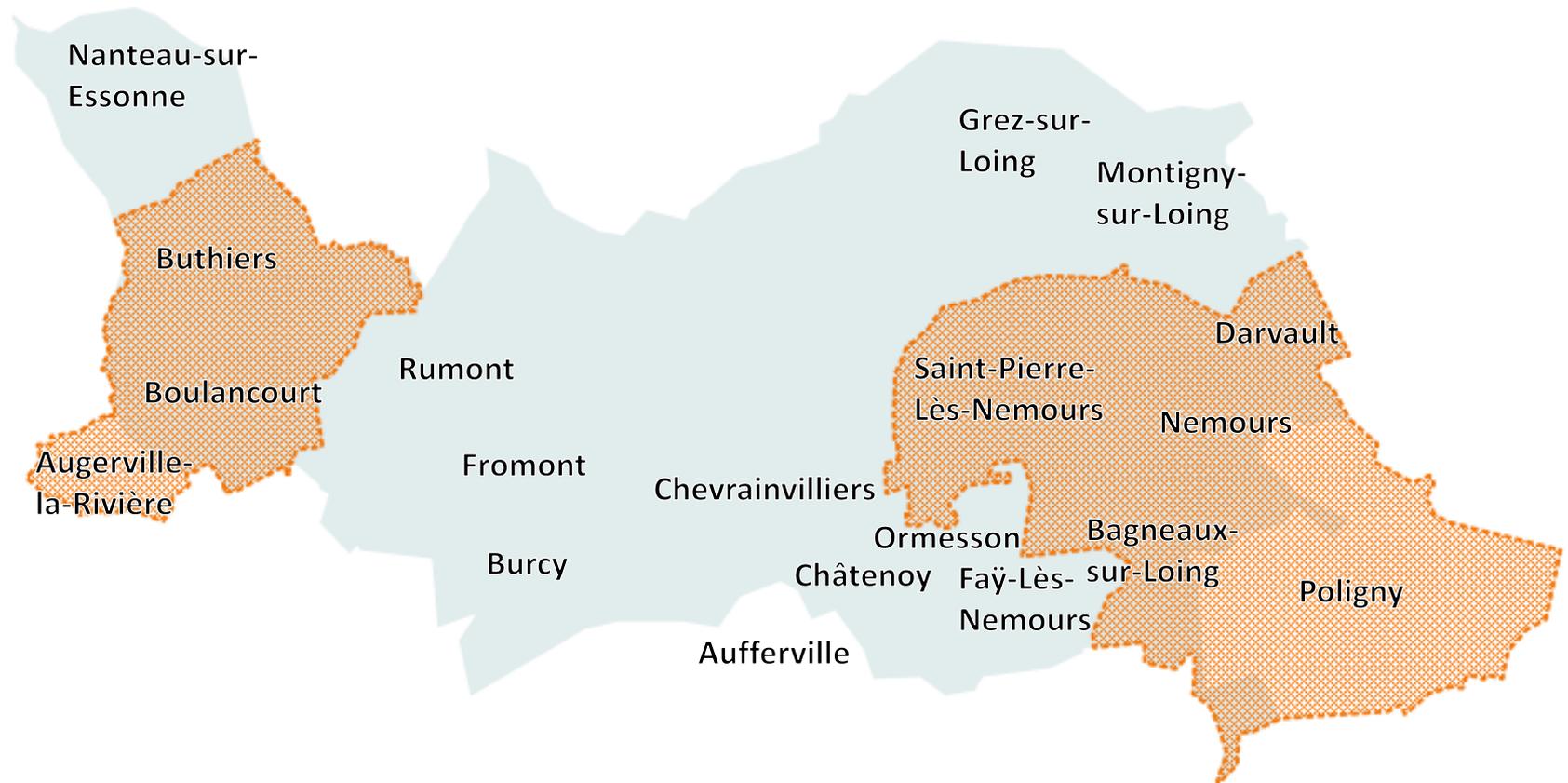
Le Président rappelle la décision d'attribution de ce marché à ALTEREO ARTELIA pour un montant de 848 239,19 € HT (tranches optionnelles incluses et hors travaux de pose de débitmètre de sectorisation) par la Commission d'Appel d'Offre du 11 juillet 2025.

Le Président demande au Comité Syndical d'adhérer au lancement du SDAEP, de l'autoriser à signer toutes les pièces du marché de cette étude, de solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la mise en œuvre de cette étude, et de passer aux votes.



*Adoption par l'assemblée délibérante*

# AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF



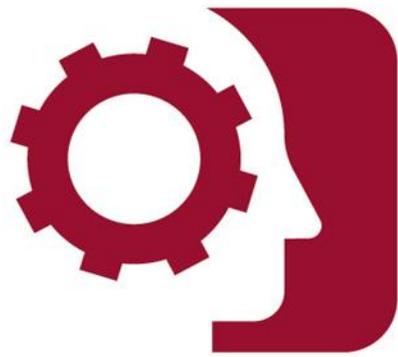
 Assainissement collectif et/ou non collectif

<p style="text-align: center;"><b>ADOPTION DU PV DE LA PRECEDENTE REUNION</b>  <b>DU 24 JUIN 2025</b>  <b>AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>DÉLIBÉRATION</b></p>
<p><b>Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement Collectif et Non Collectif</b></p>	<p style="text-align: center;">AS2025_056</p>
<p><b>Avenant n° 5 – Contrat de Concession de Service Public d’assainissement – SAUR- sur le territoire de l’ex SIAEP NSP</b></p>	<p style="text-align: center;">AS2025_057</p>



*Adoption par l'assemblée à l'unanimité*

**PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA  
QUALITÉ DE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
ET NON-COLLECTIF PAR LA SOCIÉTÉ COGITE**



**COGITE**

CONSEIL ET STRATÉGIES PUBLIQUES

<b>PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT</b>	<b>DÉLIBÉRATION</b>
<b>Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement (AC et ANC) de l'Exercice 2024</b>	AS2025_056

Le Président rappelle qu'en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016.

Ce Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service « Assainissement » de l'exercice 2024 de l'ensemble de 2 anciens Syndicats, doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Le Président demande au Comité Syndical de valider la présentation de Cogite sur RPQS « Assainissement» de l'exercice 2024 et de passer aux votes



*Adoption par l'assemblée à l'unanimité*

<p align="center"><b>PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION</b> <b>AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT</b></p>	<p align="center"><b>DÉLIBÉRATION</b></p>
<p>Avenant n° 5 – Contrat de Concession de Service Public d’Assainissement - SAUR – Ex SIAEP NSP</p>	<p align="center">AS2025_057</p>

Par délibération 2016/033 du SIAEP NSP du 11 Novembre 2016, le Conseil Syndical a accordé sa gestion de l'assainissement collectif et non collectivité, à La Saur sous un Contrat de Concession du service public d'assainissement en date du 12 décembre 2016 pour une durée de 12 ans. Ce contrat a été depuis modifié par 4 Avenants.

Pour rappel :

- Avenant n°1 – Mise à jour du patrimoine avec l’intégration de plusieurs équipements sur le site de la STEF à Darvault et du Gymnase à Nemours.
- Avenant n°2 – L’intégration du cout des contrôles de bon fonctionnement des ANC
- Avenant n° 3- L’intégration d’un poste de refoulement sur St Pierre les Nemours et fusion des comptes de renouvellement programmé et non programmé
- Avenant n°4 :L’ intégration d’un nouveau poste de refoulement, Rue Gde Montagne, entrée de la nouvelle station épuration de Poligny, suppression de l’ancienne station d’épuration de Poligny et installation d’une centrale photovoltaïque par RESERVOIR SUN sur le site de la station d’épuration Nemosia.

Le Président rappelle au Comité Syndical que l’ensemble de ces Avenants a modifié la rémunération initiale du Concessionnaire.

Le Président expose l’objectif ainsi que les conséquences financières de l’Avenant n°5 portant sur la mise en place d’un éco pâturage pour l’entretien des espaces verts de la Step Nemosia sur le contrat de Concession de service public d’assainissement.

<p align="center"><b>PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION</b> <b>AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT</b></p>	<p align="center"><b>DÉLIBÉRATION</b></p>
<p>Avenant n° 5 – Contrat de Concession de Service Public d’Assainissement - SAUR – Ex SIAEP NSP</p>	<p align="center">AS2025_057</p>

Objectif et conséquences financières:

- Remplacer l’entretien mécanique des espaces verts de la Step Nemosia par la mise à disposition de moutons par la Ferme OLIN à Reclose (proximité)
- Le cout des frais de location des moutons et de l’investissement pour la pose d’une clôture par rapport à l’entretien mécanique, apporte un gain de 5262 € HT par an soit sur 3 ans 15 787 € HT . Cette bonification sera reportée de renouvellement électromécanique du contrat
- Le président rappelle que cet avenant n’a pas d’incidence sur la part de l’exploitant du prix de l’eau assainie.
- Le Président demande au Comité Syndical de valider l’avenant n°5 et de passer aux votes



*Adoption par l’assemblée à l’unanimité*